**Motion des représentants des enseignants (Liste FSU) au CA du Lycée Paul Duez**

**du lundi 9 novembre 2020**

**Portant sur un report des épreuves de spécialités du baccalauréat**

La réforme du baccalauréat engagée par le ministère transforme en profondeur cet examen, en intégrant une part de contrôle continu et en modifiant le calendrier des épreuves, avec des épreuves très précoces.

Notre inquiétude porte sur **la tenue des épreuves de spécialités**. Dans le calendrier des épreuves que le ministère de l’Éducation nationale a mis en ligne le 30 septembre dernier, elles doivent se dérouler les 15, 16 et 17 mars 2021, soit sur trois jours, c’est-à-dire 6 demi-journées. Cette tenue précoce s’explique par l’inscription des notes des épreuves de spécialités dans Parcoursup, avec une remontée des notes pour le 8 avril. Dans le courrier envoyé ce jeudi 5 novembre, le ministre annonce leur maintien à ces dates.

Ce calendrier nous paraît intenable pour plusieurs raisons, et **met en souffrance les élèves et les professeurs** :

- **la période de confinement a évidemment des conséquences à long terme**, en dépit de l’investissement des enseignants pour maintenir le lien avec les élèves et poursuivre le travail. Des notions voire des pans entiers des programmes n’ont pu être acquis correctement, avec des effets inégaux selon les élèves qui ont des capacités différentes à rattraper le retard, et avec des conséquences qui diffèrent selon la construction des savoirs des disciplines.

- les programmes sont **très** ambitieux, tant en termes de contenus que de capacités et compétences. Les deux doivent être menés de front, ce qui impose **un rythme de travail très soutenu**, qui ne permet pas d’avoir le temps d’accompagner **de façon adaptée les élèves les plus en difficultés**. L’absence du dernier trimestre est là aussi criante au niveau de l’acquisition des méthodes relatives aux types d’épreuves. La bienveillance qui ne manquera pas d’être demandée lors de la correction des copies n’est pas satisfaisante. Le baccalauréat est un examen pré-universitaire qui doit valider des acquis et rester exigeant. Sinon nous perdons le sens de nos missions.

- avec une rentrée des vacances d’hiver le 8 mars, il ne sera pas possible de « finir » le programme une semaine avant les épreuves, ce qui impose que toutes les questions et thèmes soient traités avant le 19 février. Le stress est immense pour les enseignants qui ne peuvent pas se permettre de tomber malade, d’être absent pour quelque raison justifiée. Nous travaillons à flux tendus. La fatigue ressentie est grande.

- d’un point de vue formel, la multiplicité des combinaisons pour les spécialités impose de prévoir deux demi-journées d’examen pour chacune d’entre elles, ce qui signifie deux sujets différents voire 4 puisque le seul aménagement annoncé par le ministre le 5 novembre est de proposer un choix possible. Cela posera la question de la **rupture d’égalité des candidats**, même s’il est annoncé que les sujets répondront aux mêmes cahiers des charges. Que répondre à des élèves qui estimeront que l’un des sujets était plus facile que l’autre ?

- enfin, dans quelles conditions les copies vont-elles être corrigées ? Les professeurs devront-ils être obligés d’assurer leurs cours tout en corrigeant des épreuves exigeantes avec des enjeux forts en termes de validation de l’examen (33% de la valeur du bac) et d’entrée dans le supérieur ? Cela nous paraît insoutenable.

Toutes ces difficultés nous confortent dans notre attachement à un bac national, anonyme, passé au mois de juin, sous forme d’épreuves finales, laissant du temps aux professeurs et aux élèves pour s’y préparer et garantissant une évaluation juste et équitable des élèves.

**Pour toutes ces raisons nous demandons un report de ces épreuves de spécialités au mois de juin.** Il est **indispensable** de tenir compte du fait que cette année est exceptionnelle, et que nos conditions de travail, avec le contexte de la crise sanitaire, sont très difficiles, sources d’angoisses, partagées par de nombreux élèves.